



VOS DOCUMENTS À DÉPOSER EN LIGNE

Scannez ou photographiez vos pièces justificatives et déposez-les en ligne en toute simplicité depuis notre service sécurisé. Pour l'ouverture d'un compte joint, chaque co-titulaire devra fournir les justificatifs ci-dessous.

UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ

Justificatif d'identité à votre nom et en cours de validité au choix :

A noter : en confirmant votre identité par la signature électronique qualifiée, vous n'aurez pas de justificatif d'identité à déposer (sous réserve que votre identité soit validée par la banque).



Carte nationale d'identité
(photocopie recto/verso)



OU



Passeport
(photocopie des pages avec photo et signature)



Titre de séjour
(photocopie recto/verso)



UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE , photocopie de l'un des documents suivants au choix :

- Dernier avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus
- Facture* de fournisseur d'accès internet
- Facture* de téléphone mobile - Facture* ou échéancier** d'électricité ou de gaz
- Un justificatif de domicile au nom du logeur
- L'attestation d'hébergement signée par le logeur
- Facture* d'eau
- Facture* de téléphone fixe

SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ PAR UN TIERS :

- Dernier avis de taxe foncière (année n-1)
- Dernier avis de taxe d'habitation (année n-1)
- Au choix : carte d'identité du logeur (photocopie recto/verso) ou passeport du logeur (photocopie des pages avec photo et signature) ou titre de séjour du logeur (copie recto verso)

* Seuls les documents de moins de 3 mois sont acceptés

**Echéancier de l'année en cours

UN JUSTIFICATIF DE REVENUS

Un justificatif de revenu vous sera demandé uniquement si vous souscrivez une carte VISA PREMIER (quel que soit le mode de débit : différé ou immédiat) ou une carte VISA CLASSIC (si le type de débit est différé). Au choix :

- Dernier avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus (fait aussi office de justificatif de domicile et de second justificatif d'identité)
- Dernier bulletin de salaire (copie des deux premières pages)

VOTRE SIGNATURE

Apposez votre signature, votre nom et votre prénom sur une page blanche et scannez ou photographiez-la.

VOTRE RIB (uniquement si vous choisissez de confirmer votre identité avec le versement initial, voir plus bas)

RIB d'un compte à vos nom et prénom, dans une banque établie dans l'Espace Economique Européen ou un pays tiers équivalent et membre de la Zone SEPA.

SI VOUS OUVREZ UN COMPTE JOINT, au choix :

- 1 RIB commun, mentionnant le nom et le prénom des deux co-titulaires ou
- 2 RIB individuels, mentionnant chacun le nom et le prénom du co-titulaire

Pour l'ouverture d'un compte joint, tous les justificatifs fournis doivent être au nom des deux titulaires. Vous pouvez fournir un justificatif au nom des deux titulaires ou deux justificatifs au nom d'un titulaire.

POUR CONFIRMER VOTRE IDENTITÉ vous devrez réaliser au choix :

- **VOTRE VERSEMENT INITIAL** le montant sera crédité sur votre compte BNP Paribas.

Dès réception de votre RIB BNP Paribas, effectuez un virement vers votre compte BNP Paribas depuis le compte indiqué sur le RIB que vous avez fourni (compte à vos nom et prénom, dans une banque établie dans l'Espace économique Européen ou un pays tiers équivalent et membre de la Zone SEPA). Votre versement initial sera crédité sur votre nouveau compte BNP PARIBAS.

- Pour l'ouverture d'un compte joint : effectuez un virement par titulaire à partir d'un compte individuel ou un virement à partir d'un compte joint - Vous êtes étudiant : vous pouvez effectuer un virement à partir d'un compte domicilié dans l'Union Européenne (UE), au nom de vos parents.

ou

- **VOTRE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE QUALIFIÉE** qui utilise la biométrie (hors compte joint)

Après la signature en ligne de vos contrats, scannez votre justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour), prenez un selfie vidéo et réalisez votre signature électronique qualifiée puis passez au dépôt de vos pièces complémentaires. Avec cette méthode, vous serez affranchi du versement initial à réaliser sur votre compte à ouvrir.

BNP Paribas pourra éventuellement vous demander toute pièce complémentaire pour finaliser votre souscription.